

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Procès verbal valant compte rendu - séance du 16 décembre 2021 -

Présents :

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., FABRE D., BARRAU F., ANGLES M., GUIBELIN A. (à partir de la délibération n° 60), CHAZOTTES F., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., NEGRE D., ALMAYRAC J-J., ALBAR E., CAYRE C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., ANDREOLLO B. et CRAYSSAC C..

Délégués suppléants : -

Absents ayant donné pouvoir : Mme GOMEZ G. (pouvoir à Mme GUIBELIN A. à partir de la délibération n° 60) et M. BENEDET J.P. (pouvoir à Mme DEYMIE C.).

Absents : Mmes BAYSSE N., CAMPAGNARO M.C., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., VERGNES N., FARSSAC C., MM. MIOT B., ASSIÉ G., TARROUX H., IMBERT J. et CHAMAYOU M..

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 5 octobre 2021 ;
- Le Personnel :
 - Mise à jour du tableau des effectifs de Val 81,
 - Création d'un emploi permanent d'Attaché principal à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2022, dans le cadre d'un avancement de grade,
 - Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28,5 heures/semaine) avec effet au 1^{er} octobre 2022, dans le cadre d'un avancement de grade,
 - Recrutement dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration (VTA) sous la forme d'un contrat de projet au titre des emplois non permanents,
- Approbation de la modification statutaire du Syndicat mixte de Bassin Cérou-Vère ;
- Création d'une commission sociale ;
- Signature du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE) porté par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (PETR) ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ;
- Questions et informations diverses.

Monsieur Nicolas PASTUREL a été désigné secrétaire de séance.

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint, M. GAVALDA aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 5 octobre 2021 :

Le compte rendu de la séance du 5 octobre dernier qui a été approuvé à l'unanimité a été soumis à la signature des conseillers communautaires.

2- Le personnel :

a) Mise à jour du tableau des effectifs :

Suite aux créations et suppressions de postes intervenues en 2021, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte d'arrêter ce tableau comme suit :

Grade	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u>			
. Rédacteur	B	1	1 poste à 29 h
. Secrétaire de mairie	A	1	1 poste à 25,25 h
. Attaché	A	2	2 postes à 35 h
<u>Filière technique</u>			
. Adjoint technique	C	3	1 poste à 35 h + 1 poste à 28,5 h + 1
. Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	poste à 10 h
. Agent de maîtrise principal	C	1	1 poste à 35 h
. Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 h 1 poste à 35 h
<u>Filière culturelle</u>			
. Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	2	
. Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	1 poste à 35 h + 1 poste à 30 h 1 poste à 35 h
<u>Filière animation</u>			
. Adjoint d'animation	C	1	
. Animateur	B	1	1 poste à 35 h 1 poste à 35 h

Délibération adoptée à l'unanimité

b) **Création d'un emploi permanent d'Attaché principal à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2022, dans le cadre d'un avancement de grade :**

Un agent de la filière administrative, actuellement Attaché à temps complet, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Attaché principal, à compter du 1^{er} janvier 2022.

En vue de la nomination de l'agent sur le grade d'avancement, il est proposé au Conseil qui accepte :

- de créer un emploi permanent d'Attaché principal à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022,
- de supprimer l'emploi permanent d'Attaché à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

c) **Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28,5 heures/semaine) avec effet au 1^{er} octobre 2022, dans le cadre d'un avancement de grade :**

Un agent de la filière technique, actuellement « Adjoint technique » à temps non complet (28,5 heures/semaine), remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre 2022.

En vue de la nomination de l'agent sur le grade d'avancement, il est proposé au Conseil qui accepte :

- de créer un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28,5 heures/semaine), à compter du 1^{er} octobre 2022,
- de supprimer l'emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet (28,5 heures/semaine), à compter du 1^{er} octobre 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

d) Recrutement dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration (VTA) sous la forme d'un contrat de projet au titre des emplois non permanents :

Pour la mise en œuvre des divers dispositifs gouvernementaux tels que le dispositif Eco-énergie Tertiaire et afin de travailler sur la réalisation des projets inscrits ou à inscrire au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), il a été proposé, lors de la dernière réunion de bureau et conférence des maires du 26 octobre dernier, de recruter une personne dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration pour une durée de 18 mois.

Le Volontariat Territorial en Administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 au minimum, le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum. L'Etat accorde une aide forfaitaire de 15 000 € par le biais de l'ANCT.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leurs besoins.

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte :

- de créer un emploi non permanent de catégorie A au grade des ingénieurs dans le cadre des contrats de projet afin de procéder au recrutement d'un VTA à temps complet, pour une durée de 18 mois ;
- de solliciter l'aide forfaitaire de 15 000 € attribué par l'ANCT pour un poste en Volontariat Territorial en Administration ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Mme GUIBELIN à 21 heures.

3- Approbation de la modification statutaire du Syndicat mixte de Bassin Cérou-Vère (SMBCV) :

Le Syndicat mixte de Bassin Cérou-Vère remplissant les conditions nécessaires pour devenir un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) a accompli toutes les démarches nécessaires à la reconnaissance EPAGE pour conforter sa position en tant que structure de gestion intégrée et partagée de l'eau.

Leur dossier de demande de reconnaissance EPAGE a reçu un avis favorable du Préfet coordonnateur de bassin en date du 4 juin 2021 et un avis favorable du comité de bassin en date du 23 juin 2021.

De ce fait, le Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère a engagé une procédure de modification statutaire afin d'intégrer la reconnaissance EPAGE. Cette modification statutaire a été adoptée par son comité syndical qui s'est réuni le 19 octobre 2021.

Désormais, les EPCI membres du Syndicat mixte Cérou-Vère doivent à leur tour approuver les nouveaux statuts joints en annexe de la présente note.

Il est proposé en conséquence au Conseil qui accepte, d'approuver les nouveaux statuts du SMBCV.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Création d'une commission sociale :

Le 28 juin dernier, Monsieur Thierry LAFUENTE, technicien de la CAF du Tarn est venu présenter le nouveau dispositif qui remplace les anciens Contrats Enfance/Jeunesse. Il s'agit de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention peut couvrir les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Convention Territoriale Globale doit d'être précédée d'un diagnostic social de territoire pour identifier les besoins et problématiques du territoire ainsi que l'offre existante. Le diagnostic social, qui doit permettre d'élaborer un plan d'actions avec des fiches actions, sera confié à un prestataire.

Compte tenu que la CTG ne se limite pas à l'enfance/jeunesse, il est proposé au Conseil qui accepte à l'unanimité, de constituer une commission sociale. Cette commission est constituée comme suit : Mmes Emilie FRAYSSINET, Dominique GAUSSERAND, Fabienne CHAZOTTES, Aude GUIBELIN et M. Claude CRAYSSAC.

5- Signature du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE) porté par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (PETR) :

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique.

Signé pour six ans, il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan France relance lors des deux premières années.

Son objectif est d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires.

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides s'est engagé dans la préparation du CRTE pour l'ensemble de son périmètre qui comprend les 5 intercommunalités suivantes :

- La Communauté de communes du Cordais et du Causse
- La Communauté de communes du Carmausin Ségala
- La Communauté de communes Val 81
- La Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois
- La Communauté de communes Centre Tarn

Pour élaborer le plan d'actions du CRTE, le Pôle Territorial a lancé en décembre 2020 et juin 2021, une enquête auprès des communes et communautés de communes de son territoire pour identifier les actions en cours, les projets en réflexion et les projets en perspective pour le mandat. A ce stade, le CTRE ne pouvait pas comprendre tous les projets en cours de réflexion et de ce fait, ce contrat sera complété par des avenants.

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides a procédé à l'élaboration du CRTE qui sera signé avec l'Etat, le PETR, le Département du Tarn et les 5 communautés de Communes.

De ce fait, il est demandé au Conseil Communautaire qui accepte, d'autoriser le Président ou son représentant à signer le CRTE annexé à la présente note.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation :

Dans le cadre de sa délégation le Président a signé :

- Un bon de commande d'un montant de 1 320 € HT pour des données « Profil croisé », auprès de la société ITHEA ;
- Un arrêté portant modification du fonctionnement de la régie de Recettes ;
- Un avenant avec GROUPAMA pour porter la date de fin des contrats d'assurance au 31/12/2025 ;
- Une convention de partenariat avec le PETR, pour la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial.

7- Questions et informations diverses :

- Mise en place de modules pour l'installation du nouveau médecin : le permis de construire ayant été accordé, les modules seront mis en place au cours du mois de janvier.
- Le 18 janvier prochain, il est organisé à Val 81 une journée de vaccination pour la 3^{ème} injection.
- Monsieur le Président rappelle également que l'inauguration de l'espace « France Services » a lieu le 17 décembre dans la matinée (à compter de 10 heures).

Séance levée à 21 heures 20.